

l'existence, l'une des questions qui, aujourd'hui et depuis deux ou trois ans, affectent le plus sérieusement le peuple canadien. J'ai lieu de me plaindre—et j'appelle spécialement l'attention du Gouvernement sur ce point—de ce que les ministres n'ont pas agi aussi promptement que le peuple et que ses représentants s'y attendaient. On s'est tellement précipité, si je puis employer ce terme, pour faire adopter la loi que lorsque certain rapport venu du comité que je nommerai le comité parlementaire d'enquête Nicholson a été présenté à la Chambre dans des formes qui nous ont semblé irrégulières et quand j'ai proposé de renvoyer ce rapport au comité afin qu'il nous le présente de manière régulière, j'ai été blâmé et dénoncé par les ministres de la couronne et l'on m'a dit que l'opposition et moi-même tentions de faire de l'obstruction à une loi si urgente et si nécessaire qu'elle ne pouvait souffrir le moindre délai. Juillet s'est passé, août aussi et voici septembre bien commencé, mais cependant, autant que je sache, rien n'a encore été fait pour donner suite à cette loi.

Le tribunal n'a été constitué que depuis quelques jours. Après un long délai on a nommé deux individus—tous les deux capables, je n'en doute pas—mais, après s'être consultés ils ont découvert que le tribunal ne pouvait être régulièrement établi sans la présence d'un tiers individu. Après un autre délai de deux semaines nous voyons qu'une troisième personne est temporairement nommée au tribunal, mais jusqu'ici, on n'a rien encore accompli d'effectif. On pourrait croire, monsieur l'Orateur, qu'après les diverses enquêtes qui se sont tenues au cours des trois dernières années, après la nomination de différentes commissions, après les investigations aussi diverses qui ont été menées aux frais du peuple sur cet important sujet même, le Gouvernement, qui semble inaccessible aux renseignements, pourrait au moins connaître quelques-uns des faits importants se rattachant à cette question. Quelles enquêtes avons-nous eues?

Nous avons commencé il y a environ trois ans et demi avec les rapports de M. O'Connor, qui était dans le temps un fonctionnaire du ministère du Travail. Ce monsieur a rédigé plusieurs rapports. Vers la même époque un monsieur Henderson, un avocat de la capitale, si mes renseignements sont exacts, est entré en scène et il a aussi préparé quelques rapports. Après cela, le Gouvernement a nommé un savant commissaire qui est allé dans l'Ouest, jusqu'à Winnipeg, et il a fait des rapports élaborés sur la cherté de la vie et sur les

agissements des exploiters pour faire hausser indûment les prix de certains articles, surtout ceux qui constituent la base de l'alimentation de notre population.

Nous avons vu ensuite à l'œuvre un comité parlementaire très compétent sous la présidence de l'habile député d'Algoma-Est (M. Nicholson). Le Parlement a reçu le rapport de ce comité. Nous avons connu après cela la commission des relations industrielles, qui a parcouru le pays et qui a fait une enquête très approfondie sur la situation. Il y a eu en outre un fonctionnaire du département du Travail, le docteur McFall, qui a préparé plusieurs rapports; il a fait une enquête approfondie sur la situation au pays relativement au coût de l'existence et il a fait certaines représentations au Gouvernement sur les moyens à prendre pour apporter quelque soulagement aux classes populaires et aussi à nombre de gens qui habituellement ne se considèrent pas comme pauvres.

Nous étions donc en droit de supposer que le tribunal du commerce, muni de tous ces renseignements, mettrait sans délai le doigt sur la plaie au lendemain de sa nomination et prendrait les mesures propres à diminuer immédiatement la cherté de la vie. Au lieu de cela, nous constatons que l'un des membres du tribunal du Commerce s'est empressé de se rendre à Washington. C'eût été un crime impardonnable, il y a quelques années, d'entrer en relation de commerce avec les Yankees. Aujourd'hui, pourtant, on ne se contente pas de commercer avec les Etats-Unis, mais on a recours à Washington pour organiser le fonctionnement de nos tribunaux. Voilà pourquoi l'un des principaux membres et l'un des conseillers juridiques de la commission est allé à Washington pour apprendre les méthodes en vogue chez nos voisins et les mesures à adopter ici pour faire baisser quelque peu le prix des choses.

S'il faut en croire les comptes rendus de la presse canadienne, en face de quelle situation sommes-nous à l'heure qu'il est? En dépit du travail des nombreuses commissions d'enquête que nous avons vues à l'œuvre, le nouveau tribunal revient à l'abécé et il expédie un peu partout les demandes de renseignements que l'ex-ministre du Travail (M. Crothers) avait coutume de désigner sous le nom de questionnaires. On en est revenu aux questionnaires à cette heure. C'est par là que le Gouvernement avait commencé. Or, s'il faut recommencer encore avec les questionnaires et répéter les procédures qui ont déjà été suivies, que va-t-il se produire?